

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 39 minut. soir, Omnibus.
3 — 43 — — Express.
3 — 19 — — matin, Poste.
8 — 52 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 44 minut. mat. Express.
11 — 42 — — matin, Omnibus.
6 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 20 — — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 42 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le départ de M. Brassier de Saint-Simon de Turin, dont les journaux étrangers ont parlé; n'est pas confirmé.

On a prétendu que les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople se trouvent en désaccord. Ce bruit n'est pas exact. Les deux ambassadeurs vivent en bonne intelligence.

C'est le mois prochain que commenceront les séances des commissaires chargés de discuter le nouveau traité entre la France et la Belgique. Ce traité, croyons-nous, aura beaucoup d'analogie avec le traité conclu entre la France et l'Angleterre.

On assure que dans un ordre du jour du 18, le général Benedek annonce que son gouvernement est décidé à ne pas prendre l'offensive, mais que, s'il est attaqué, il défendra jusqu'à la dernière extrémité ses possessions de la haute Italie. La même dépêche confirme la nouvelle que la Vénétie sera dotée d'institutions très-développées.

Un corps d'observation, serait envoyé par la cour de Vienne sur la frontière de la Moldo-Valachie. Le quartier-général de ce corps sera établi à Klausenbourg chef-lieu de la Transylvanie.

Une dépêche de Gaëte annonce que le faubourg de la Marine, qui s'étend sur les bord de la rade, en dehors de la ville, a été attaqué le 18, avec une grande vigueur, par les Piémontais. La citadelle qui flanque ce faubourg a riposté. Après un feu très-vif de part et d'autre et des pertes à peu près égales, la lutte a cessé sans avoir amené aucun résultat appréciable.

Les nouvelles de Rome, du 17, annoncent que le Journal de Rome a publié la dernière partie du rapport du général Lamoricière.

Les dernières nouvelles de Rome annoncent que les Français ont occupé Terracine.

D'après les lettres de Naples, du 17, les mouvements réactionnaires continuaient dans les provin-

ces napolitaines. On parle de soulèvements dans les Abruzzes.

Le général Fanti et M. Cassini sont arrivés à Naples.

On croit que Sa Majesté partira jeudi pour Palerme.

Le siège de Gaëte continue. On dispose des batteries aux Capuccini et à Agota pour battre définitivement la place.

Une dépêche de Belgrade annonce que le 19 novembre a eu lieu la lecture du Bérat d'investiture devant le pacha, les consuls et les dignitaires. Le prince a répondu qu'il régnera selon la double tradition de dynastie et de fidélité en la puissance suzeraine, mais il se montrera jaloux de défendre les droits du peuple serbe et ses intérêts. — Havas.

On écrit de Turin, le 17 novembre, au Journal des Débats, une lettre sur les affaires de Naples, à laquelle nous empruntons les passages suivants :

« Le royaume de Naples paraît destiné à donner plus d'embarras que le reste de l'Italie; la réaction y est assez sérieuse pour avoir nécessité la mise en état de siège de plusieurs districts, et, d'autre part, le parti mazzinien paraît avoir mis son quartier-général à Naples.

« Le gouvernement espère triompher de toutes les résistances sans sortir de la légalité.

« On est préoccupé de 20 à 30,000 hommes de troupes napolitaines qui sont dans l'Etat pontifical. On dit que ces troupes seront licenciées et que ces soldats seront renvoyés à Naples. Je ne crois pas que les négociations relatives à cet incident soient terminées.

« La Gazette officielle publie le décret qui organise les volontaires garibaldiens en régiments de l'armée régulière. Les soldats devront contracter un engagement de deux ans. Cette clause contrarie le parti avancé, qui prétend qu'on veut soustraire les volontaires à l'influence de Garibaldi. Quand cela serait vrai, le gouvernement ne ferait que son devoir. Il est impossible de laisser un particulier, quel qu'il

soit, disposer d'une espèce d'armée. Mais on aura beau faire, Garibaldi réunira quand il le voudra les éléments d'une petite armée, la partie la plus ardente de son état-major restant à dessein en dehors des cadres de l'armée.

« Un autre décret licencie les gardes nationales mobiles qui occupent Gênes et Alexandrie. Il est probable que les Garibaldiens seront réunis dans ces deux places, et que c'est là qu'ils seront organisés régulièrement.

« Le roi vient de conférer le cordon de l'Annunciade à Ruggiero Settimo, qui est le Nestor de la révolution en Sicile. Ruggiero Settimo, de son côté, vient d'adresser à Victor-Emmanuel une lettre que l'on lit très-belle et qui paraîtra demain dans les journaux.

« L'influence de ce personnage pourra contre-balancer celle de Mordini, qui paraît persister dans une attitude peu favorable au ministère. »

Nous reproduisons aussi ces quelques lignes d'une correspondance adressée au Constitutionnel, et relative aux troubles qui ont lieu dans les provinces méridionales de la part des bandits et des agitateurs :

« Les nouvelles récemment arrivées sont assez inquiétantes. Les Abruzzes, et surtout les provinces de Teramo et d'Aquila, sont parcourues par des bandes armées qui n'ont pas oublié les traditions de Fra-Diavolo.

« Ces bandes ne cherchent pas à combattre au nom de la cause pour laquelle elles se disent armées; au contraire, elles évitent soigneusement toute rencontre avec les colonnes mobiles des Piémontais; leurs exploits consistent à rançonner et à ravager les villages au nom de François II, et à incendier les maisons des partisans les plus connus de l'unité italienne ou à les assassiner quand ils ont le malheur de tomber dans leurs mains.

« Les gardes nationaux jusqu'ici s'étaient chargés de leur résister et de les combattre; mais on a vu que ce moyen n'était pas efficace; on vient d'organiser des colonnes mobiles qui réussiront, on l'espère, à pacifier au plus tôt cette partie du territoire. Une cour prévôtale a été instituée à Aquila pour

FEUILLETON

LOUISE MICHAUD.

(Suite et fin.)

On était aux derniers jours de décembre. Quatre mois s'étaient écoulés. L'automne avait passé emportant les feuilles des arbres; la campagne était froide et désolée. Louise, atteinte d'une mélancolie incurable, avait lentement décliné. Désormais silencieuse et sans sourire, elle avait vu ses jours s'écouler un à un et semblait hâter le terme qu'elle sentait venir. Sans douleur apparente, elle se consumait dans ses souvenirs. Faible au point de ne pouvoir marcher, elle était devenue d'une maigreur effrayante. Deux médecins célèbres mandés de Paris avaient renoncé à la guérir. Heureuse de mourir, le désespoir muet de sa pauvre tante était sa seule douleur. A l'aspect de ce visage flétri, de ces yeux fatigués de larmes, elle se sentait émue et son pauvre cœur souffrait encore, mais le feu intérieur qui la dévorait séchait ses pleurs au bord de ses paupières.

Elle passait toutes ses journées assise dans le grand fauteuil de M^{me} Monneret, les yeux fixés sur cette nature dépouillée qui mourait avec elle.

Lorsque les feuilles jaunirent et tombèrent des arbres,

dispersées au loin par le vent froid de l'automne, elle éprouva une satisfaction secrète.

— Tout cela mourra avec moi, se disait-elle en regardant ce paysage que Henri avait tant aimé.

Puis étaient venues les longues pluies, tristes, monotones, pendant lesquelles l'abbé lui tenait compagnie, cherchant en vain à relever son courage; il la consolait et l'entretenait de la grandeur de Dieu. Le prêtre voyait cette âme détachée de la terre s'envolant vers les cieux.

Un jour, appuyée sur son bras, pâle et se tenant à peine, elle voulut se promener dans le jardin. Mais au bout de quelques instants elle eut une défaillance.

— Rentrons, dit-elle, j'ai froid.

L'abbé la porta pour ainsi dire dans la salle à manger, où la chaleur d'un feu ardent ne put la ranimer. Elle grelottait. Sa tante et la vieille Marguerite eurent beaucoup de peine à la transporter dans sa chambre.

Bientôt elle dut garder le lit.

Sa tante ne la quitta plus. Jour et nuit assise près de son enfant, M^{me} Monneret suivait sans espoir les phases de cette maladie dont elle voyait venir le dénouement.

Sachant bien qu'elle ne survivrait pas à sa nièce, la pauvre femme avait fait son testament en faveur des pauvres de Rueil.

Elle avait légué à l'abbé le portrait de Monneret.

Le 28 décembre, Louise eut une crise fatale. On alla

chercher M. Morisset en toute hâte. Elle voulut se confesser, sa tante laissa l'abbé seul avec elle.

Confession sublime d'un ange qu'aucune pensée mauvaise n'avait jamais souillée, et qui racontait à l'abbé les trésors de pureté de ce cœur qu'il connaissait si bien.

Ame chaste et tendre! elle s'accusait comme d'un crime d'avoir trop aimé et succombait à cet amour.

Après sa confession, elle communia. La tante et Marguerite étaient toutes deux agenouillées près de la porte restée entr'ouverte. Les sanglots de la vieille servante troublaient seuls le silence de cette scène.

M^{me} Monneret ne pleurait plus.

Quelques instants après, Louise se sentit tout-à-fait mal. Elle fit un signe à Marguerite.

— Ma bonne, dit-elle, d'une voix faible, ouvre mon armoire, tu trouveras une petite boîte, donne-la-moi.

Marguerite lui remit le petit coffre.

— Soulève-moi un peu, lui dit-elle, que je puisse voir encore...

M^{me} Monneret, incapable de dire une parole, la regardait comme si elle était frappée d'imbécillité.

Et c'était un spectacle bien douloureux que celui de cette frêle et charmante créature, si riante et si jeune naguère, maintenant couverte du voile funèbre de la mort. Ses yeux s'étaient agrandis et le regard en était vitreux et morne; le visage était tiré, les lèvres blanches, les joues creusées, le nez aminci; tout indiquait

uger sommairement ceux qui seront pris les armes à la main ; une autre cour sera établie à Teramo.

On écrit de Marseille, le 17 novembre, au *Messenger du Midi* :

Nous recevons des lettres de Gaëte datées du 13. Elles font un triste tableau de la situation. La désunion se met dans le corps des officiers généraux. Les uns trahissent, les autres ne veulent plus se battre.

Les généraux Salzano, Barbalonga, Colonna et Polizzi ont donné leur démission. Le général Colonna a écrit que si l'on n'acceptait pas sa démission, il passerait du côté des Piémontais avec ses troupes.

Le commandement de Gaëte a été donné au général Vial. C'est un vieillard âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Son fils commandait en Calabre lors du débarquement de Garibaldi.

Le 12, il y a eu un combat aux avant-postes ; ce combat a duré toute la journée.

Le 15^e bataillon de chasseurs, conduit par son colonel, M. Pianelli, frère de l'ex-ministre de la guerre, a posé les armes et s'est rendu aux Piémontais.

Le général Bertolini, chef d'état-major du général en chef, envoyé pour visiter les avant-postes, est revenu dire qu'il n'y avait rien de nouveau, sans être seulement sorti de la ville ; il a été destitué et chassé.

A la suite de l'engagement du 12, les Piémontais ayant gagné du terrain, les troupes campées hors de la place ont été rappelées et introduites dans l'intérieur.

Les bâtiments sardes débarquent depuis plusieurs jours du matériel de siège. Deux ou trois mille hommes de l'armée piémontaise travaillent à construire des parapets.

MM. Carbonelli, Pietro Ulloa et Antonio Ulloa, ministres, se sont rendus en France ; on attend prochainement leur retour.

On écrit de Rome, le 14 novembre 1860, au *Pays* :

L'impôt sur la monture des grains est un grand obstacle à la soumission et au rétablissement de la tranquillité. Plus de macinato ! tel est le cri des campagnes auquel un gendarme vient répondre par une incarcération ; c'est à la suite d'une arrestation à ce sujet que le petit village de *Capo di Monte* s'est soulevé de nouveau et que les troupes françaises y ont été dirigées. Le drapeau piémontais avait été replacé et les armes du pape brisées et jetées dans le lac.

Toutes les communes, à deux pas de la frontière de Toscane, sont constamment visitées par les volontaires sous les ordres de Baldini ; ils arrivent dès que les colonnes françaises sont passées ; les gendarmes pontificaux fuient devant eux et les autorités civiles et cléricales tremblent à leur approche. On assure ici que des ordres sont donnés pour y établir des postes français en permanence qui vont recevoir l'ordre de repousser toutes tentatives des bandes révolutionnaires.

Les Napolitains réfugiés dans les Etats pontificaux craignent un embarras très-grand ; la plupart de ces soldats étant étrangers à cette nation, on leur

délivre des congés et passe-ports pour se rendre dans leur pays, avec des secours nécessaires pour leur route.

Le commerce de Rome voit avec plaisir arriver quelques étrangers qui, confiants dans la mission française, viennent passer l'hiver ici et admirer les magnifiques fêtes religieuses ; les grandes fortunes peuvent seules cette année se permettre ce plaisir, car même pour les habitants la vie devient fort chère.

SYRIE.

Nous extrayons les lignes suivantes d'une lettre écrite de Beyrouth par un officier de l'expédition de Syrie et publiée par l'*Aigle de Toulouse* :

« Je ne crois pas que nous revenions bientôt en France, attendu que l'expédition sera obligée de se transformer en occupation permanente, et cela malgré les protocoles, les traités et toutes les conventions écrites ou verbales, et aussi malgré les grandes puissances européennes et tout simplement par la force des choses. Il n'y aura jamais de batailles à gagner, mais il y a les chrétiens à rassurer, les Druses à intimider, les Turcs à surveiller et à les jouer, s'il le faut, car, pour le moment, ce sont eux qui nous jouent ; mais jamais, un grand jamais, on ne pourra abandonner les chrétiens de ce pays-ci à la merci des musulmans, car la vengeance serait terrible. »

« Depuis que nous sommes revenus à Beyrouth, on s'occupe de nous trouver des cantonnements pour l'hiver. Les compagnies de centre du 5^e et du 13^e de ligne, qui ont gardé Beyrouth pendant notre expédition, sont casées dans leurs cantonnements, le 5^e à Kabb-Ellias et le 13^e à Belt-Edinn. Ce sont deux noms hébreux pour vous, mais ce sont deux de nos étapes dans notre excursion dans la montagne. La forteresse près de Deir-el-Kamara été notre premier gîte. C'est le point qui a été le plus éprouvé de la Syrie, car d'une ville de 15,000 habitants il n'en est resté que les pierres, et il s'est échappé à peine 600 habitants. »

« Les compagnies d'élite des deux régiments vont être cantonnées dans les villages à environ deux lieues de Beyrouth. Les zouaves et nous resterons au camp des Pins, — c'est ainsi que s'appelle notre camp, — et je n'en suis pas fâché, car il y a toujours plus de ressource près d'une ville habitée que dans des villages presque abandonnés, comme on en rencontre en si grand nombre dans ces malheureuses contrées. »

On lit dans le *Moniteur de la Flotte* :

« On nous communique une lettre de Tien-tsin, 8 septembre, qui contient le passage suivant : »

« La marine a pris une large part aux opérations dont vous connaissez maintenant le plein succès. Notre corps de débarquement, marchant constamment à l'avant-garde, a pénétré le premier dans les retranchements de l'ennemi et a été cité à l'ordre du jour de l'armée. La flotte avec ses canonnières a puissamment contribué à la reddition des forts nombreux de l'embouchure du Peï-ho. Puis, le mouvement rapide en avant de nos canonnières a amené immédiatement la soumission de Tien-tsin, cité de 500,000 habitants. »

Tout semblait fini. Les commissaires impériaux

chinois avaient accédé à toutes les conditions qu'on leur imposait, lorsque hier matin on a reconnu qu'ils n'avaient pas de pleins pouvoirs pour traiter. Aussi, pour les punir de leur mauvaise foi, les ambassadeurs viennent de leur déclarer que désormais on n'écouterait plus aucune de leurs propositions de paix que lorsque les forces alliées seraient rendues à Tang-kou, ville située à 4 lieues et demie de Peking.

Demain matin, les premières troupes se mettent en marche, et s'il est vrai que l'armée tartare chinoise veuille tenter encore le sort des armes, il est probable que d'ici à peu de jours il y aura de nouveaux combats sous les murs même de Peï-ho.

Les eaux du Peï-ho ont été sondées par ordre de l'amiral Charner, mais elles sont si peu profondes au-dessus de Tien-tsin, que les plus petites barques, dans la saison de sécheresse où nous sommes, ne peuvent remonter qu'à quelques milles seulement. C'est là une vive contrariété pour notre marine, qui n'aura pour la représenter que son vaillant corps de débarquement toujours en avant pour escalader les redoutes et culbuter l'ennemi.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Morning-Post* :

Vendredi soir, S. M. l'Impératrice des Français est arrivée à York, par le train de Londres de 5 h. 45 ; elle se rend en Ecosse. Elle voyage incognito ; la seule annonce de ce séjour à York a été une dépêche télégraphique envoyée à M. Holiday, maître de l'hôtel de Royal-Nation, afin qu'il eût à tenir prêts des appartements pour quinze personnes. Sa Majesté est accompagnée de la comtesse de Montebello, de M^{me} de Sauley, du marquis de Lagrange, du colonel Favé et de 10 domestiques. Samedi matin, Sa Majesté a visité la cathédrale ; à son arrivée elle a été conduite au chœur, et pendant sa visite le docteur Monk a joué de grands airs sur l'orgue. L'honorable doyen d'York et le révérend chapelain Hey ont conduit Sa Majesté visiter les bas-côtés et la chapelle de Lady. Sa Majesté a visité les cryptes qui avaient été vivement éclairés pour la circonstance. Elle est restée environ 3 heures 1/2 dans la cathédrale, après quoi elle s'est rendue au musée de la Société philosophique du Yorkshire.

Le lendemain, la Lady-Maïresse et ses deux filles ont été reçues par Sa Majesté et sont restées quelque temps en conversation avec elle. S. M. a été conduite à l'embarcadere du chemin de fer par le Lord-Maire qui est vice-président du North-Eastern-Railway. L'Impératrice a exprimé au Lord-Maire combien elle était satisfaite de sa visite à la ville d'York, et lui a dit qu'elle espérait y faire plus tard un plus long séjour. Au moment où elle montait en voiture, elle a été saluée par des vivats et des bravos. Sa Majesté est en deuil ; elle est pâle et paraît malade.

Une correspondance contient les curieux détails qui suivent sur le mode de commerce en Angleterre :

On estime que l'ensemble des réserves individuelles, soit en numéraire, soit en billets de banque, représente en France la somme énorme de trois milliards, qui se trouvent ainsi constamment en dehors de la circulation. Or, les Anglais, qui font en moyenne pour soixante-quinze milliards d'affaires par an, ne se servent pas pour ainsi dire du numéraire.

la fin prochaine.

Elle essaya, sans y pouvoir parvenir, de prendre le coffret. Ses petites mains amaigries ne purent se soulever. Marguerite l'ouvrit !

A ce moment, il sembla qu'un choc électrique l'eût frappée, ses yeux lancèrent ce dernier et pâle rayon de la lumière qui s'éteint, ses lèvres déjà froides du froid de la mort s'ouvrirent une dernière fois.

— Maman ! dit-elle, maman marraine, tu feras mettre tout ça avec moi, n'est-ce pas ? Ah ! fit-elle, et sa voix n'était plus qu'un souffle ; pauvre petite fleur d'aubépine !

Et comme si les pensées qui avaient tout absorbé en elle avaient seules la puissance de ranimer un peu ce tendre cœur desséché, les yeux de la jeune fille se colorèrent d'une légère rougeur. Hélas ! c'était comme le reflet d'une dernière larme à l'amour perdu !

Puis, elle passa une heure, immobile les yeux fixés sur le coffret ouvert !

— Morisset entra. Il vit ce spectacle et s'assit sans avoir aucune force ni aucune pensée.

La pauvre Monneret s'était traînée près du lit et, à genoux, la tête comme ensevelie près de sa fille, elle eût paru morte tant elle était immobile, si de temps en temps un sanglot silencieux n'eût remué son corps inerte.

L'abbé, dont l'angoisse était profonde, pria Dieu.

Bientôt la pâleur devint plus mate ; les yeux eurent

quelques mouvements et les lèvres semblèrent vouloir dire un nom.

La vieille Marguerite s'approcha du lit.

Par un de ces efforts, le dernier qui épuisait la nature humaine, Louise souleva sa main comme pour prendre quelque chose. Marguerite comprit, et prenant dans la petite boîte la branche d'aubépine où tenaient à peine quelques fleurs fanées, elle la donna à Louise.

Au contact du seul gage d'amour qu'elle eût jamais reçu, Louise éprouva comme un dernier frisson. Sa main se croisa autour de ce petit morceau de bois mort, et le bras se pliant avec effort, se reposa sur le cœur !

Un moment la bouche de la jeune fille s'entr'ouvrit, ses lèvres murmurèrent un nom tout bas, puis un souffle s'en échappa !

C'était son âme qui montait au ciel !

L'abbé vit ce dernier soupir, il vit la lividité de la mort se répandre sur ce charmant visage ! Il tomba à genoux et adressa à Dieu une ardente prière pendant que des pleurs abondants coulaient de ses yeux.

À genoux devant le lit, la pauvre tante n'avait pas bougé.

Après quelques instants, l'abbé prit M^{me} Monneret par le bras, et essaya de la soulever :

— Venez, chère amie, lui dit-il, relevez-vous ! Ayez du courage !

La pauvre femme se leva et vit la figure de l'abbé couverte de larmes. Elle regarda sa fille...

Alors elle poussa un cri horrible, le cri de la mère, le cri de la douleur humaine, et, se jetant sur le corps de l'enfant de son cœur, l'étreignit avec une violence irrésistible.

L'abbé attendit en silence, pleurant et priant.

Lorsque la nuit vint, l'abbé, après avoir éloigné M^{me} Monneret, ferma les yeux de la jeune fille inanimée et voila son visage calme et pur dans la mort, rayonnant de cette splendeur dernière qui semble l'aurore de la vie éternelle ; puis il s'assit près d'une lampe dont le globe dépoli atténuait la clarté, et après avoir ranimé le foyer, il s'assit et veilla, priant pour l'âme de Louise Michaud.

Le lendemain, le jour se leva gris et triste. Il avait neigé toute la nuit. La campagne était blanche et semblait en deuil. Un vent froid roulait dans le ciel des nuages gris au travers desquels de pâles rayons de soleil brillaient par intervalles colorant les branches des arbres chargés de neige.

Vers deux heures, la maison de M^{me} Monneret s'ouvrit à une foule de voisins et d'habitants de Rueil ; la propriétaire en était partie dans la matinée, non sans de grandes difficultés.

Tout ce monde simple et bon était triste ; Marguerite recevait dans la salle à manger ; quelques personnes restèrent dans le jardin malgré le froid.

Sous la porte, sur deux chaises, était le cercueil cou-

Chez nous, la plupart des transactions courantes se font en argent ou en billets de banque; il résulte de cet état de choses que chaque particulier est tenu d'avoir par devant soi une réserve plus ou moins considérable. Chez nos voisins, au contraire, personne ne garde des espèces chez soi; tous les détenteurs de fonds déposent leurs valeurs dans les banques; jamais le numéraire anglais ne reste improductif. C'est cette concentration de capitaux qui constitue toute la supériorité financière de nos voisins, et cette concentration est le résultat de l'ingénieux mécanisme mis en usage pour solder les transactions de toute nature. Ainsi, tandis qu'en France tout se paie avec de l'argent, en Angleterre, l'argent du particulier se trouvant centralisé dans les mains des banquiers, les transactions se soldent au moyen de chèques. Le chèque est une disposition à vue, à ordre ou au porteur, que fait le commerçant sur le banquier chez lequel il a des fonds de placés. En Angleterre, ce sont les banquiers qui tiennent la caisse des négociants, et ceux-ci disposent sur eux chaque fois qu'ils ont un paiement à faire.

Quand un négociant dépose en compte-courant sa caisse chez son banquier, celui-ci lui remet un *chèque-book*, ou livre de chèque à souche, dont chaque page est numérotée au talon, sur la partie destinée à recevoir les dispositions du client sur son banquier. Le chiffre du chèque n'est point déterminé par anticipation: le client le fixe à volonté, selon ses besoins et suivant la somme qu'il a en dépôt. Le chèque n'a donc jamais besoin d'un appoint en espèces comme le billet de banque, il est la véritable monnaie courante du commerce.

On comprend toutes les ressources prodigieuses que ce mécanisme aussi simple qu'ingénieux offre au développement du commerce.

— On lit dans le *Journal du Loiret*:

Dans la nuit du dimanche 18 au lundi 19 juillet 1858, un des plus importants établissements industriels d'Orléans devenait la proie d'un incendie considérable.

Dans la nuit du dimanche 18 au lundi 19 novembre 1860, le même établissement, reconstruit à neuf depuis un an, a été presque entièrement détruit par les flammes.

On présume que l'incendie a dû éclater vers deux heures du matin. Il s'est déclaré dans la bluterie située au second étage de l'usine. A trois heures, le rappel battait dans Orléans et tout le monde courait vers le lieu du sinistre signalé par ce cris répété de toutes parts: *Le feu est à Lamotte-Sanguin!*

Toutes les autorités civiles, M. le préfet en tête, les membres du parquet, le général commandant le département, les sapeurs pompiers, un bataillon du 61^e de ligne avec ses officiers, la gendarmerie d'Orléans avec son commandant, le commissaire central avec ses agents, sont arrivés des premiers devant les bâtiments en feu et ont organisé les secours qui malheureusement ont été impuissants, malgré le concours des travailleurs, à sauver le bel établissement de Lamotte-Sanguin.

Le feu circonscrit entre les quatre murailles de l'usine s'était déjà fait sa part, car machines, attirail, charpentes, boiseries, marchandises, tout a été dévoré, sauf une vingtaine d'hectolitres de blé et peut-être un millier de planches dans la cour.

Il ne reste plus en ce moment de Lamotte-Sanguin vert d'un drap blanc.

Bientôt le curé de Rueil arriva suivi d'un enfant de chœur et de quatre hommes.

Ceux-ci chargèrent le cercueil sur leurs épaules, et le cortège se mit en marche vers l'église.

Une heure après, la terre avait reçu l'une des plus douces créatures que le Ciel ait formées.

On enterra la pauvre enfant près de la tombe du commandant de la garde.

Lorsque les assistants eurent quitté l'humble cimetière, l'abbé Morisset resta seul en prière sur cette tombe qui renfermait à tout jamais celle que son ami mourant lui avait léguée!

Une espèce de gémissement sourd lui fit tourner la tête: c'était Miss, la petite chienne de Louise!

La pauvre bête grattait la terre de ses pattes et semblait vouloir s'enterrer près de sa maîtresse.

L'abbé essaya de la prendre, mais il ne pût y parvenir; Miss resta près de la croix qui marquait la tombe de Louise.

Un an après M^{me} Monneret allait rejoindre dans leur dernière demeure ceux qu'elle avait tant aimés.

Le jour même, par une coïncidence bizarre, l'hôtel de Brian était en fête. On célébrait le mariage de M. le comte de Brian avec M^{lle} Amélie de Renneville.

ANDRÉ BONI.

FIN.

que quatre murailles noircies, la chaudière de la machine et l'immense cheminée de l'usine qui reste, debout comme un témoin de deux grands sinistres.

Les livres de caisse et de commerce ont pu être sauvés.

Le vent qui soufflait de l'ouest poussait les flammes vers le chemin de fer et les premières maisons du faubourg Bourgogne, heureusement assez éloignées du foyer de l'incendie. On se souvient que, pendant l'incendie du mois de juillet 1858, les flammèches, enlevées par un vent de nord-est, étaient portées jusqu'à la caserne de Saint-Charles, de l'autre côté de la Loire.

Nous ne sachions pas qu'il y ait eu cette nuit des malheurs personnels à regretter. On ne nous a parlé que de quelques accidents sans la moindre gravité. Tout s'est borné à une perte matérielle; perte énorme, sans doute, mais qui n'est jamais irréparable avec de l'intelligence, du travail et de l'activité, triple capital qui ne fait pas défaut au directeur de l'usine de Lamotte-Sanguin.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Une récente circulaire ministérielle a rappelé que, bien que la loi laisse à tous la faculté de faire des ventes sous seing privé, elle ne permet pas cependant de les faire précéder des publications et des formes solennelles réservées aux seules ventes publiques par le ministre d'officiers ministériels; ainsi les affiches, placards, convocations de réunions, etc., dans un lieu quelconque pour assister à des ventes, sont interdits à toute personne qui ne serait pas revêtue d'un caractère public qui lui donne qualité à cet effet.

D'après le *Progrès*, de Lyon, des instructions nouvelles viennent de compléter ces dispositions en défendant aux débitants de boissons et à tout chef d'établissement placé sous le régime du décret du 29 décembre 1851, des réunions du genre dont il s'agit, sous peine de voir leurs établissements fermés, sans préjudice des autres pénalités que cette contravention entraînerait.

On lit dans un journal:

Il arrive fréquemment à MM. les maires d'établir sur papier timbré les différentes pièces, telles que certificats de moralité, attestations, etc., qui leur sont demandées ou qu'ils produisent pour des militaires de la réserve, ou autres, ce qui occasionne des dépenses complètement inutiles à ces derniers, puisque toutes ces pièces peuvent être établies sur papier libre.

Cette manière de procéder étant contraire à la loi et aux intérêts des militaires, MM. les maires sont priés de vouloir bien, à l'avenir, établir sur papier libre toutes les pièces qu'ils adresseront à l'autorité militaire, ainsi que celles qui seront réclamées par elle pour des militaires.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La *Patrie* et le *Pays* prétendent que des nouvelles de Chine, reçues par la voie de l'Inde et postérieures de quelques jours à celles apportées par le dernier courrier direct, confirment le fait de la signature du traité de paix qui aurait eu lieu à Tchong-Tchéou, près de Pékin, au commencement du mois d'octobre dernier.

La reine mère, veuve du roi Ferdinand II, est arrivée de Gaëte à Rome, avec les princesses de sa famille et ses plus jeunes enfants. Elle est descendue au palais du Quirinal.

La jeune reine est restée à Gaëte avec les princesses.

Les nouvelles de Munich du 19 annoncent que le 17, LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Bavière ont eu une longue conversation à laquelle personne n'a assisté. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 novembre 1860.

NAISSANCES. — 3, Joseph Gagneux, rue de Fenet; — 5, Sophie-Marie Hétreau, quai de Limoges; — 6, Marie-Clémentine Paris, rue de la Visitation; — 9, Armand Pasquier, hameau de Beaulieu; — 12, Estelle Chenuau, rue Duncan; — Marie-Victorine Olivier, rue de la Visitation; — Gustave-Georges Garreau, rue du Poits-Neuf; — Ferdinand Cormier, rue de Fenet; — 14, Albert Chauveau, rue de la Visitation; — 15, Berthe Hudoux, Grand'Rue.

MARIAGES. — 3, Pierre-René Leger, grainetier, a épousé Joséphine Champiré, tous deux de Saumur; — 5, Auguste-Emile Jacob, musicien de deuxième classe à l'École impériale de cavalerie, a épousé

Eugénie Renard, couturière, tous deux de Saumur; — 13, Pierre Bourque, cultivateur de Cléré, a épousé Nicaise, cuisinière, de Saumur.

DÉCÈS. — 3, Julia Malbois, un mois et demi, montée du Fort; — 5, Henri Domény, propriétaire, 63 ans, place de la Bilange; — Jean-Louis Martinet, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, 62 ans, rue Saint-Jean; — 6, Pierre Bonet, marchand épiciier, 51 ans, rue des Capucins; — Héloïse-Joséphine Maillé, 9 mois, rue de Fenet; — 7, Anne-Françoise Guyomard, sans profession, 41 ans, épouse Detertre, rue Saint-Nicolas; — 10, Paul Pelou, 13 jours, rue de la Basse-Ille; — 11, Albert-Louis-Henri Rayneau, place de la Bilange; — 12, Bichon, mort-né, rue des Basses-Perrières; — 13, Jean Delouche, propriétaire, 74 ans, place de la Bilange; — 15, Marie Batio, journalière, 74 ans, épouse de François Collier, à l'Hôpital.

Imprimerie de P. GODET, rue du Marché-Noir.

EN VENTE:

Cours d'Art et d'Histoire militaire, Par JACQUINOT DE PRESLES, 1 fort vol. in-8^o.

Cours d'Équitation militaire, 2 vol. in-8^o.

Abrégé du Cours d'Équitation, 1 vol. in-18.

Ces Ouvrages se trouvent également chez M. Javaud, libraire, rue Saint-Jean.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 17 novembre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Destruction de l'allée de platanes et de la fontaine du Luxembourg. — Takayé, cousin du roi de Sémén (Abyssinie). — Cheik Coram-Bex et le patriarche du Liban. — Causerie dramatique. — Petites Provinciales. — Promenades dans Paris. — Gazette du palais. — Galeries d'exposition de bronzes. — Les courses de Paris et de la Marche. — Les princes de Galles aux États-Unis. — Mots et idées. — Revue artistique et industrielle. — Les Touareg. — Notice biographique.

Gravures: Délivrance des prisonniers politiques à Josefstadt (Autriche). — Ambassadeur abyssin. — La fontaine du jardin du Luxembourg. — Expédition de Syrie (deux gravures). — Promenade au jardin de la Société d'acclimatation, par Bertall (treize gravures). — Publication du plébiscite à Reggio (Calabre). — Bénédiction des drapeaux de la légion hongroise à Naples. — Voltaire, statue en bronze. — Un intérieur de la galerie d'exposition des bronzes. — Les Touareg. — M. Mallouf, premier interprète du consulat britannique de Smyrne. — Rebus.

Un journal tel que la *Mode illustrée*, donnant chaque semaine, en 8 pages grand in-4^o, les modes les plus nouvelles, des patrons, de la musique et de nombreux travaux de femmes, représentés par des gravures d'une exactitude et d'un fini scrupuleux, et répondant, en outre, par la moralité et le choix de ses nouvelles littéraires, à la confiance des mères de famille qui y trouveront le moyen d'augmenter à peu de frais le bien-être de leur intérieur, devait nécessairement réussir, comme l'ont prouvé les 14,000 abonnés obtenus avant la fin de sa première année d'existence.

La modicité du prix (14 francs par an pour 52 numéros), le soin qu'a pris l'administration (pour éviter aux abonnés toute surprise peu agréable), d'offrir *gratis* aux personnes qui en font la demande par *lettre affranchie*, un numéro quelconque du journal; la facilité offerte à toutes les fortunes de s'abonner pour *trois* mois seulement, au prix minimum de 3 fr. 50 c.; enfin l'absence même de toutes primes ou autres promesses par trop séduisantes, attachée à cette publication un caractère de moralité et de stabilité qui doit assurément engager chaque mère à la donner à sa fille. Ce serait, surtout à l'époque des étrennes, un charmant et utile présent qui viendrait chaque semaine rappeler à celle qui le reçoit le souvenir de la personne à qui elle en est redevable et qui serait promptement regagné par l'habitude du travail et les bons conseils qu'on en recevrait. S'adresser à l'administration, 56, rue Jacob, Paris. (Voir aux annonces.)

BOURSE DU 20 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 70 10

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 96 00.

BOURSE DU 21 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 70 20.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 96 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e DUTERME, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Un clos de vigne, bâtiments, cour
et jardin,

Nommé le CLOS DU PAVEMENT,
Situé à Chacé,

Contenant 4 hectares 59 ares 77 cen-
tièmes.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à
Saumur, chargé de traiter. (549)

Etude de M^e CHAPIN, notaire à
Beaufort.

A VENDRE

à l'amiable, de suite,

LE PRODUIT DE LA PÊCHE

DE L'ÉTANG DES HAIES.

Cet étang, sis près le château des
Haies, commune de Brion (par Beau-
fort, arrondissement de Baugé), oc-
cupe une superficie de 28 hectares, et
est empoissonné de Brochets, Carpes,
Anguilles, Perches, Tanches, etc.,
etc., etc., âge de 5 ans.

S'adresser, pour avoir des renseigne-
ments et pour traiter, aux gardes de
la propriété, au château des Haies.

Administration de l'Enregistrement et
des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS.

Samedi prochain 24 novembre 1860,
à midi, dans le manège des écuers de
l'École de cavalerie de Saumur, il
sera procédé à la vente publique et
aux enchères de :

Deux chevaux de carrière ;

Trois juments poulinières pleines ;

Dix-sept chevaux de troupe.

On paiera comptant, et 5 pour 100

en sus.

Saumur, le 20 novembre 1860.

Le Receveur des Domaines,

(551)

P. VING.

M^e BODIN, avoué à Saumur, de-
mande un CLERC.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-
priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 26 novembre 1860, à midi,
et jours suivants, il sera procédé,
par le ministère de M^e Henri PLÉ,
commissaire-priseur, dans la maison
Blancher, sise à Saumur, place de la
Bilange, où est décédé M. DELOUCHE,
propriétaire, à la vente publique aux
enchères du mobilier dépendant de sa
succession.

Il sera vendu :

25 beaux tableaux, dont plusieurs
sont attribués à Rembrandt, Teniers et
Mignard, quantité de belles gravures
encadrées, une très-belle épée et un
beau sabre montés tout argent, beau-
coup d'argenterie, miniature, tableaux
sur cuivre, futeuils et bergère Louis
XV, console antique, livres, belle pen-
dule et candélabres bronze doré, gla-
ces, flambeaux, secrétaires, commo-
des, armoires, lits, couettes, mate-
las, draps, rideaux, couvertures,
édredon, nappes, serviettes, beau-
coup de cuivrierie, bouteilles vides et
quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour,
Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n° 10. S'adresser
à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

M. SIMON, huissier à Saumur, de-
mande de suite un CLERC. Bons ap-
pointements en cas de capacité dans la
profession. (533)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

DRAGÉES DU D^r GUIGNON

Contre les Maladies aiguës et
chroniques : Traitement infailible,
guérison radicale.

Dépôt central à Paris, 167, rue
Saint Honoré; à Saumur, chez M.
PERDRIAU, pharmacien. (553)

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT MODÈLE POUR LA FABRICATION SPÉCIALE

DES

CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS

(CI-DEVANT
Pl. des Victoires, 2) Rue de Rivoli, 132 (au Roule et des Bourdonnais) ENTRE LES RUES

La mission de la COMPAGNIE COLONIALE
est de fabriquer du Bon Chocolat et d'en
propager l'usage. La Compagnie ne fait
pas du bon marché la question principale;
elle veut avant tout livrer des produits
irréprochables.

Tous les CHOCOLATS de la C^{ie} COLONIALE
sont composés, sans exception, de ma-
tières premières de choix; ils sont exempts
de toute addition de substances étrangères,
et préparés avec des soins inusités jusqu'à
ce jour.

Contrairement à un abus qui existe dans
le commerce, la C^{ie} COLONIALE ne prodigue
pas à ses Chocolats les qualifications de
surfin et d'extra-fin: elle ne donne à ses
produits que des dénominations sincère-
ment en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme
simplement Bon Ordinaire, est de beau-
coup supérieur à la majeure partie de
ceux que l'on vend journellement sous
les dénominations les plus exagérées. Et
quant à ceux de ses Chocolats qu'elle
nomme Chocolats Fins, ils sont réellement
ment d'une qualité tout à fait excep-
tionnelle.

La C^{ie} COLONIALE ne suit pas non plus
l'usage blâmable qui consiste à compre-
dre dans le poids annoncé l'étain et le pa-
pier qui servent d'enveloppe aux Chocolats.
Les produits de la C^{ie} COLONIALE, au con-
traire, ont toujours le poids vrai que l'éti-
quette indique, et ce, en dehors du poids
des enveloppes, de quelque nature qu'elles
soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ	CHOCOLAT VANILLE	CHOCOLAT DE POCHE
Le demi-kilog.	Le demi-kilog.	Et de Voyage
BON ORDINAIRE 2 f. 50 c.	BON ORDINAIRE 3 f. .. c.	La Boîte de 36 petites Tablettes
FIN 3 ..	FIN 3 50	SUPERFIN, la boîte... 2 f. 25 c.
SUPERFIN 3 50	SUPERFIN 4 ..	EXTRA, la boîte... 2 50
EXTRA 4 ..	EXTRA 5 ..	EXTRA-SUPER, la boîte 3 ..

Dans toutes les Villes de France, chez les principaux Commerçants

Tous les Chocolats de la COMPAGNIE COLONIALE portent sur l'enveloppe les deux mots :
COMPAGNIE COLONIALE, ainsi que la signature VINT et C^{ie}.

VIN ET SIROP DE QUINUM D'ALFRED LABARRAQUE, approuvés p.
périale de médecine. Noire QUINUM renferme, en proportions toujours identiques
et sous un petit volume, tous les principes fébrifuges et toniques qui existent
dans les meilleurs quinquinas, avantage tellement capital, qu'il lui a mérité
l'approbation de l'Académie de Médecine.

La constance de notre Vin de Quinum contre les affections périodiques et
pour réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, justifie la
préférence que les médecins lui accordent sur les vins et élixirs de quinquina
qui, préparés avec des écorces, dont le principe actif varie souvent de 1 à 40
gram. par kilo, ont une action toujours incertaine. — CHAQUE BOUTEILLE PORTE
NOTRE SIGNATURE SUR L'ÉTIQUETTE. — Vente en gros : Maison L. FRÈRE, rue
Jacob, 19, à Paris. Dépôts, pour le détail, dans les principales pharmacies de
chaque ville. (459)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE HOLLANDE, DE DIDIER,

Galerie d'Orléans, 32, Palais-Royal, à Paris. (RÉCOLTE DE 1860.)

La Graine de Moutarde blanche appartient à la salubre famille des crucifères. A ce titre, elle est dépurative et jouit
de la propriété de purifier le sang, d'assainir toutes les humeurs, de réparer l'organisme tout entier. — Ce précieux
médicament, aussi simple que peu coûteux, est le plus sûr moyen de détruire les constipations les plus rebelles. Il
est souverain contre les gastrites, les gastralgies, les maladies du foie, des intestins, les hémor-
rhoïdes, les dartres, les rhumatismes, les retours d'âge, et généralement tous les vices morbides du
sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles il est surtout recommandé par les plus hautes sommités médi-
cales.

On trompe le public en vendant, comme provenant de notre maison, de la vieille Graine non mondée,
dont le moindre inconvénient est d'avoir perdu toutes ses propriétés médicamenteuses, et qui, si elle est
échauffée, peut produire des effets nuisibles. Afin d'éviter les dangers, il faut bien s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-
cliculier. — Le prix est invariablement fixé à 2 fr. 50 le kilogramme. Le public ne doit jamais payer plus. — Dépôts chez MM. MICHAULT-ROY, né-
gociant à Saumur; — MÉNARD, épicier, place du Pilory; COMPAIN, épicier, place du Pilory, à Angers; — BOUSSARD, épicier à Baugé; VINCENT-
BERTHEAU, négociant à Cholet. (554)

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE,

Le n° avec patrons, vendu séparément,
50 Centimes.

Paraissant tous les samedis, dans le format de l'Illustration,

— Beaux-Arts. — Musique. — Nouvelles. — Chroniques. — Littérature, etc.

52 numéros par an, de 8 pages de texte grand in-4°, avec gravures.

Un an, 14 francs; — Six mois, 7 francs; — Trois mois, 5 francs 50 centimes.

Les abonnements peuvent partir du 1^{er} de chaque trimestre ou du 1^{er} de chaque mois (prière de l'indiquer).
Le prix des abonnements doit être envoyé en un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMAT DIDOT frères, fils et C^{ie} ou en un mandat à vue sur Paris (4).

Rédaction, Administration et Abonnement, 56, rue Jacob, à Paris;

On s'abonne également chez tous les Libraires de France et de l'Étranger.

Afin qu'on puisse se rendre exactement compte de cette charmante publication, le premier numéro sera envoyé gratis et franco par la poste à toute personne
qui, par lettre affranchie, en fera la demande à l'administration de la Mode illustrée, rue Jacob, 56, à Paris.

(1) AVIS. Pour les abonnements d'une année complète seulement (14 fr.), l'administration se charge d'en faire toucher le montant au domicile des personnes
trop éloignées des bureaux de poste pour se procurer des mandats. (En cas d'envoi de timbres-poste, n'en envoyer que de 10, 20, ou 40 c.) (555)